

## INFORMATION SUR LE SERVICE DE RESTAURATION

Année scolaire 2024-2025

(Document à conserver par la famille)

Le service de restauration fonctionne toute l'année scolaire, du lundi au vendredi.

L'inscription sur le site [www.bretagne.bzh/tarifcation](http://www.bretagne.bzh/tarifcation) est nécessaire pour calculer le tarif appliqué pour le trimestre (voir document « inscription tarification » joint). Afin d'éviter les relances, il est possible d'y indiquer que vous renoncez à la tarification sociale et solidaire : le tarif le plus élevé sera alors appliqué.

### Les élèves peuvent déjeuner :

- Au forfait : 4 jours (DP4), 5 jours (DP5) ou interne (élèves inscrits en bachibac uniquement)
- A à la prestation : **la réservation est obligatoire** sur le site internet ou l'application MyturboSelf, et le solde de son compte doit être positif pour autoriser le passage au self.

### 1 - Le choix du régime est effectué sur la « fiche intendance »

Les changements de régime (externe, demi-pensionnaire 4 ou 5 jours ou interne) sont possibles en **septembre, janvier et avril**, sauf circonstance particulière (changement de domicile, motif médical...), par écrit (**courrier ou mail**) au service de gestion.

### 2- Le passage au self se fait par badge. La remise du badge est faite à la rentrée scolaire.

En cas de perte, le tarif est de 5 € à régler en espèces ou par chèque bancaire au service de gestion.

**3- En cas de difficultés financières, vous pouvez solliciter une aide du fonds social ou de la caisse de la solidarité** (dossier à retirer auprès du service de gestion, de vie scolaire, à l'accueil ou à l'infirmerie).

## Tarifcation au forfait

### 1- L'envoi des factures (Avis des sommes à payer) :

Les factures sont envoyées par courrier électronique à l'adresse mail du responsable financier de l'élève/étudiant.

### 2- Les frais de restauration sont payables par trimestre :

- Par **télépaiement** via votre compte Educonnect
- Par **chèque** à l'ordre de l'agent comptable du lycée René Descartes – Rennes
- En **espèces** au service Intendance du lycée René Descartes
- Par **prélèvement automatique** en complétant et signant le mandat de prélèvement joint au dossier d'inscription (ou de réinscription). Le nom du signataire du mandat doit figurer sur le RIB qui sera obligatoirement joint à la demande.

3- En cas d'absence, des remises d'ordre peuvent être accordées selon les règles définies par la région Bretagne pour les élèves internes ou demi-pensionnaires.

#### 4- Les tarifs de demi-pension au forfait pour l'année scolaire 2024/2025 :

Exemples de tarifs :

Régime	DP4			DP5			INT		
NB jours T1-T2-T3	54	41	41	68	51	53	68	51	53
QF	QF ≤ 700	QF ≤ 1100	QF ≤ 1700	QF ≤ 700	QF ≤ 1100	QF ≤ 1700	QF ≤ 700	QF ≤ 1100	QF ≤ 1700
Tarif	2,70 €	3,30 €	4,30 €	2,70 €	3,30 €	4,30 €	8,10 €	9,90 €	12,90 €
T1	145,80 €	178,20 €	232,20 €	183,60 €	224,40 €	292,40 €	183,60 €	673,20 €	877,20 €
T2	110,70 €	135,30 €	176,30 €	137,70 €	168,30 €	219,30 €	137,70 €	504,90 €	657,90 €
T3	110,70 €	135,30 €	176,30 €	143,10 €	174,90 €	227,90 €	332,10 €	524,70 €	683,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>367,20 €</b>	<b>448,80 €</b>	<b>584,80 €</b>	<b>464,40 €</b>	<b>567,60 €</b>	<b>739,60 €</b>	<b>653,40 €</b>	<b>1 702,80 €</b>	<b>2 218,80 €</b>

### Tarifification à la prestation

#### 1- Les frais de restauration sont payables :

- Par **chèque** à l'ordre du lycée René Descartes – Rennes
- En **espèces** au service de gestion du lycée René Descartes
- En ligne par l'application MyTurboSelf

Le compte doit être positif pour autoriser le passage à la borne de self.

#### 2- Les tarifs de repas à la prestation pour l'année scolaire 2024/2025 :

Quotient familial	Tarif du repas
≤ 700	3,00 €
≤ 900	3,30 €
≤ 1100	3,60 €
≤ 1500	4,00 €
≤ 1700	4,30 €
> 1700	4,60 €